

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

AU TRANSPORT OU AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS EXPOSÉS PAR LES ÉLÈVES
HANDICAPÉS

(Article R3111-24 Entrée en vigueur 2017-01-01)

au titre de l'année scolaire : 2020 / 2021

Joindre obligatoirement une photocopie de la Notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) avec un avis favorable pour le transport scolaire. (Uniquement pour la première demande)

(Cocher la case correspondante)

Veuillez dûment remplir et signer le formulaire

Code Elève N° Etab. Circuit	ELEVE CONCERNE	REPRESENTANT LEGAL			AUTRE		
		Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/>	GUT <input type="checkbox"/>	ASFAM <input type="checkbox"/>	Tuteur <input type="checkbox"/>	A préciser :
Nom :							
Prénoms :							
Date de Naissance :							
Adresse - Préciser : -Lieu - Résidence -Appartement - Etage -Entrée							
Code Postal :							
Ville :							
Tél 1 :							
Tél 2 : <input type="checkbox"/> Communication uniquement par SMS							
Courriel (Mention Obligatoire)							

MODE DE PRISE EN CHARGE

Sans Fauteuil Fauteuil électrique Scooter électrique Fauteuil Pliable Poussette pliable Déambulateur

Autonome dans ses déplacements : Oui Non Béquille(s)

J'organise le transport de mon enfant et choisis une des options suivantes (1* ou 2*)

1* - L'indemnisation des frais de transport (véhicule personnel ou d'un tiers)
Joindre un RIB au Nom du Représentant Légal et une copie de la carte grise du véhicule

2* - Le remboursement des titres de transports en commun (abonnements scolaires, réseaux urbains et non urbains)
Joindre un RIB au Nom du Représentant Légal

Je souhaite l'organisation du transport par le Conseil Départemental.

Type de Véhicule
 Véhicule classique
 Véhicule aménagé

Représentant Légal :
je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance du règlement
départemental et en accepte les conditions .

Signature (Obligatoire)

A..... Le

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE (A COMPLETER) ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Nom de l'établissement :				Horaires d'accueil des élèves (ouverture et fermeture du portail)			
Etablissement de référence de l'élève (mention obligatoire) : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				Lundi :			
Nom du Responsable :				Mardi :			
Adresse :				Mercredi :			
				Jeudi :			
				Vendredi :			
Code postal : Ville : Tél:				Samedi :			
Courriel (@) : Fax :				Horaire de prise en charge retour après la pause déjeuner : H			
Dispositif ULIS : TFC <input type="checkbox"/> TFA <input type="checkbox"/> TFV <input type="checkbox"/> TFM <input type="checkbox"/> TED <input type="checkbox"/> TSLA <input type="checkbox"/>		Classe ULIS :		Classe SEGPA :			
Régime : Externe <input type="checkbox"/> Demi - pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/>				Cachet et signature du Représentant de l'établissement scolaire (obligatoire)			
Horaires début et fin des cours de l'élève							
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI			VENDREDI	SAMEDI
(AM).....à.....à.....à.....à.....		à.....à.....
(PM).....à.....à.....à.....à.....à.....			
Enseignant référent :				Tél : 0262 069			

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS EXPOSES PAR LES ELEVES HANDICAPES

Qui est concerné ?

Tout élève ou étudiant scolarisé de la maternelle à l'université, qui se trouve dans l'impossibilité d'emprunter les réseaux de transports publics de personnes en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie. **L'inscription n'est validée qu'après réception du formulaire d'inscription.**

Où retirer le formulaire selon le cas ?

A la Cellule Mobilité du Département ou par téléchargement sur le site www.departement974.fr

Où déposer le dossier ?

A la Cellule Mobilité (voir coordonnées ci-dessous).

Pièces du dossier à remettre selon le cas ?

- Pour une 1ère demande : Le formulaire d'inscription dûment complété + **Notification de la décision concernant la demande de prise en charge des frais de transport scolaire" délivrée par la MDPH ;**
- Pour signaler un changement de situation en cours d'année (adresse, établissement....) : Le formulaire d'inscription dûment complété ;
- Pour un renouvellement dont la notification est en cours de validité : Formulaire de renouvellement dûment complété
- Renouvellement dont la notification est en fin de validité: Le formulaire d'inscription dûment complété + **Notification d'une décision concernant la demande de "prise en charge des frais de transport scolaire"**

Quels sont les modes de remboursement ?

Article 4-1- du Règlement départemental : l'indemnisation	Le représentant légal ou le jeune majeur bénéficie d'une indemnité journalière dans les conditions fixées par le règlement départemental.
Article 4-2 du Règlement départemental : l'organisation d'un transport	Un transport est mis en place pour l'élève gratuitement entre son domicile et l'établissement scolaire.
Article 4-3 du Règlement départemental : le remboursement partiel ou total des frais de transport publics	Les élèves et l'accompagnateur à hauteur de 50% qui prennent les transports publics pour se rendre vers leur établissement scolaire bénéficient du remboursement de ces frais. Les titres de transport achetés à l'unité ne sont pas remboursables. Seules les cartes d'abonnement sont prises en charge par le Département qu'elles soient annuelles, mensuelles ou hebdomadaires.
Article 4-4 du Règlement départemental : le remboursement des abonnements de transport scolaire	Les élèves qui prennent les transports scolaires pour se rendre vers leur établissement bénéficient du remboursement de ces abonnements.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser au :

CONSEIL DEPARTEMENTAL – Direction de L'Autonomie

Service Mobilité Inclusion - Cellule Mobilité

POUR LE SECTEUR NORD (Saint-Denis - Sainte Marie - Sainte Suzanne)	POUR LES SECTEURS OUEST, SUD ET EST (De la Possession à Saint-Pierre, de Petite Ile à Saint-André et Plaine Des Palmistes)
ANTENNE NORD 26, Avenue de la Victoire 97400 Sainte-Denis Tél . : 0262 90 35 48 - Télécopie : 0262 90 39 94	ANTENNE SUD Boulevard Bank - 13 rue Bory St Vincent Résidence Guétali -Lot.50, BP 343 97448 SAINT-PIERRE CEDEX Tél . : 0262 96 43 41 - Télécopie : 0262 96 44 53

email : ddv-transport@cg974.fr

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données qui vous concernent. Ces données pourront être utilisées par Le Département dans le cadre de ses missions en tant qu'Autorité Organisatrice de Transport et des ses relations avec les partenaires institutionnels (Education Nationale – MDPH) et les entreprises privées (transporteurs). Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Service Mobilité Inclusion - Cellule Mobilité.